

COMMUNIQUÉ DE PRESSE 13 DÉCEMBRE 2018

L'ILR PUBLIE SA FICHE STATISTIQUE ACCÈS INTERNET FIXE

Le service Statistiques et Veille des marchés de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) a publié au mois de novembre 2018 sa fiche statistique accès Internet fixe.

La fiche statistique Internet fixe, accès haut et très haut débit du service Statistiques et Veille des marchés donne un aperçu sur les chiffres relatifs aux points suivants :

- Les infrastructures fixes, plus particulièrement le déploiement d'infrastructure et la couverture nationale par commune ;
- L'accès Internet sur le marché de détail, à savoir les parts de marché, les services commercialisés (p.ex. : vitesse) et la demande des consommateurs finals ;
- Les marchés de gros d'accès Internet.

Il ressort notamment de ce document que le nombre de logements et locaux raccordés en fibre optique augmente à 180 200 unités (+8,82%) à fin juin 2018. Ainsi, la couverture FTTH (fibre optique) est passé de 57% mi 2017 à 60% mi 2018.

L'ILR observe également une demande croissante des consommateurs pour des vitesses maximales affichées en voie descendante supérieures ou égales à 100Mbps, devenant ainsi le plus important segment choisi par les consommateurs avec 83 900 unités mi 2018.

Autres constats: les opérateurs alternatifs gagnent continuellement davantage de parts de marché et la part des réalisations Internet fixe en infrastructure fibre optique augmente, sur un an de 22,9% à 31,8% des accès Internet fixe. L'accès Internet fixe en fibre optique a attiré ainsi à 69 305 clients fin juin 2018.

La fiche statistique peut être consultée sur le site de l'ILR :

<https://web.ilr.lu/FR/Professionnels/Communications-electroniques/Statistiques/Rapports/Pages/default.aspx>

Contact Presse	Maïa Nicté presse@ilr.lu	Mazariegos	Tél.	+352 28 228 555
-----------------------	--	------------	-------------	-----------------

La mission de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) est d'assurer et de superviser, dans l'intérêt du consommateur, le bon fonctionnement des marchés sur base d'une concurrence effective et durable, tout en garantissant un service universel de base. L'ILR, autorité indépendante, est en charge de la régulation des réseaux et services de communications électroniques, du transport et de la distribution d'énergie électrique et du gaz naturel, des services postaux, du transport ferroviaire et des redevances aéroportuaires. L'ILR assure en outre la gestion et la coordination des fréquences radioélectriques.
